

	REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU MORBIHAN CCAS DE PLOUHARNEL	
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
SESSION ORDINAIRE	Séance du 03 août 2026	Délibération N° 01-03-2026

Date de
convocation :
29 juillet 2026

Date d'affichage :
10 août 2026

Nombre de
conseillers
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

Objet :

Désignation d'un
secrétaire de
séance

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois d'août, le conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Christine HOCHARD, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme Christine HOCHARD, Mme Lisa ROBIC, Mme Florence BAUDRY, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LE NY Michelle, M. Alain DREANO, M. Christian THOMAS, M. Michel FOHRENBACH

Absents excusés : M. Erwan DELSAUT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil d'administration doit désigner un secrétaire de séance.

La Vice-Présidente demande aux membres de se porter candidat au rôle de secrétaire de séance.

Madame Lisa ROBIC présente sa candidature.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

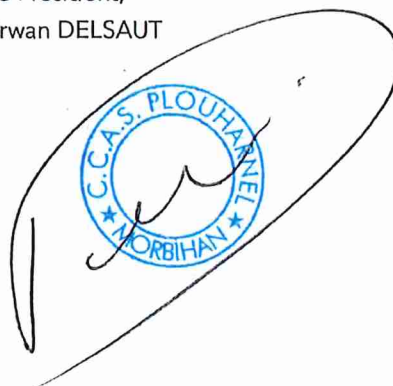
- Approuvent à l'unanimité la candidature
- Désignent Madame Lisa ROBIC en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 10 août 2026,

Le Président,
Erwan DELSAUT



Envoyé en préfecture le 10/08/2026

Reçu en préfecture le 10/08/2026

Publié le 10 AOUT 2026

ID : 056-265600734-20260810-DCCAS_2_03_2026-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
CCAS DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SESSION ORDINAIRE

Séance du 03 août 2026

Délibération N° 02-03-2026

Date de
convocation :
28 avril 2026

Date d'affichage :
10 août 2026

Nombre de
conseillers
En exercice : 9
Présents : 8
Votants 8

Objet :

Approbation du
compte-rendu de
la séance du 04
mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois d'août, le conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Christine HOCHARD, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme Christine HOCHARD, Mme Lisa ROBIC, Mme Florence BAUDRY, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LE NY Michelle, M. Alain DREANO, M. Christian THOMAS, M. Michel FOHRENBACH

Absents excusés : M. Erwan DELSAUT

Mme Lisa ROBIC est désignée secrétaire de séance.

La Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 04 mai 2026.
Celui-ci leur a été adressé le 29 juillet 2026.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 mai 2026 tel qu'annexé.
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 10 août 2026,

Le Président,
Erwan DELSAUT

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Canton de QUIBERON
Commune de PLOUHARNEL

CONSEIL ADMINISTRATION DU CCAS DU 04 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE

- Point 01 - Installation du Conseil d'Administration du CCAS
- Point 02 - Désignation d'un secrétaire de séance
- Point 03 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 09 mars 2026
- Point 04 - Election du Vice-Président du CCAS
- Point 05 - Election du Vice-Président délégué du CCAS
- Point 06 - Règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS
- Point 07 - Planning de la banque alimentaire

2. FINANCES

- Point 08 - Décision modificative 2026-01

3. QUESTIONS DIVERSES

OUVERTURE DE SEANCE

- Ouverture de la séance - Heure d'ouverture de la séance : 14h11
 - Date de convocation : 28 avril 2026
 - Présidence de séance : Monsieur Erwan DELSAUT, Président du CCAS de PLOUHARNEL
 - Appel nominatif des conseillers :
 - Mme Christine HOCHARD, Mme Lisa ROBIC, Mme Florence BAUDRY, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LE NY Michelle, M. Alain DREANO, M. Christian THOMAS, M. Michel FOHRENBACH et M. Erwan DELSAUT
 - Nombre de conseillers en exercice : 9
 - Présents : 9
 - Absents excusés : 0

1. ADMINISTRATION GENERALE

I. Installation du Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur Erwan DELSAUT, Président de droit du CCAS, procède à la mise en place du Conseil d'administration du CCAS et expose que le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 avril 2026, a fixé le nombre d'administrateurs à 8. Aussi, outre son Président, le conseil d'administration comprend en nombre égal :

* 4 membres élus du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle :

- Liste Plouharnel Engagement et Proximité :

- Madame Christine HOCHARD,
- Madame Lisa ROBIC,
- Madame Florence BAUDRY

- Liste Agir pour Plouharnel, notre avenir ensemble :

- Madame Isabelle LE PRIOL-NOMAS

* 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Suite à la publication de l'avis de publicité et la réception des candidatures, l'arrêté municipal n°AR/2026-47 a été pris le 27 avril 2026 afin de nommer les administrateurs issus de la société civile :

- Monsieur Michel FOHRENBACH en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- Madame Michelle LE NY en qualité de représentante du Secours Catholique ;
- Monsieur Christian THOMAS en qualité de représentant de l'association de recherches de personnes disparues dans l'intérêt des familles du département (RPDIF) ;
- Monsieur Alain DREANO en qualité de représentant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;

Le Conseil d'administration prend acte de la liste des membres élus et nommés du Conseil d'Administration.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil d'administration doit désigner un secrétaire de séance.

Le Maire demande aux membres de se porter candidat au rôle de secrétaire de séance.

Madame Lisa ROBIC présente sa candidature.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité la candidature
- Désignent Madame Lisa ROBIC en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 09 mars 2026

Le Président propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 mars 2026. Celui-ci leur a été adressé le 28 avril 2026.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2026 tel qu'annexé.
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

4. Election du Vice-Président du CCAS

M. le Président informe que, conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CCAS doit, dès qu'il est constitué, élire en son sein un Vice-président qui le préside en l'absence du président.

M. le Président annonce que pour la liste « Plouharnel Engagement et Proximité » se présente :

- Madame Christine HOCHARD

Il questionne l'assemblée pour savoir s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Pour constituer le bureau,
Monsieur Alain DREANO
et Monsieur Christian THOMAS
sont désigné(e)s assesseurs.

Après un vote à bulletins secrets, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne	9
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue (est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)	5

À l'issue du dépouillement, M. Erwan DELSAUT, Président du CCAS proclame le résultat : est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S au 1^{er} tour, à la majorité absolue, avec 9 voix : Mme Christine HOCHARD.

La Vice-présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S, Mme Christine HOCHARD est immédiatement installée.

5. Election du Vice-Président délégué du CCAS

M. le Président informe que l'article 141 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) introduit l'élection d'un vice-président délégué au sein des Conseils d'administration des CCAS.

Codifié à l'article L.123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ce texte prévoit désormais que le Conseil d'administration du CCAS « élit également un Vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président ». Cette loi est entrée en vigueur depuis le 20 juillet 2023.

Pour faire suite à cet article L.123-6, le décret vient modifier les articles R.123-18 et -23 du Code de l'Action Sociale et des Familles en ajoutant le rôle du Vice-président délégué comme remplaçant du Vice-président dans la présidence du conseil, la délégation de pouvoir du conseil d'administration et la délégation de signature du président.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, Mme la vice-présidente propose de procéder à l'élection d'un vice-président délégué du Centre Communal d'Action Sociale de Plouharnel pour la durée du mandat du conseil d'administration.

M. le Président questionne l'assemblée pour savoir s'il y a des candidats.
Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS se porte candidate.

Pour constituer le bureau,
Pour constituer le bureau,
Monsieur Alain DREANO
et Monsieur Christian THOMAS
sont désigné(e)s assesseurs.

Après un vote à bulletins secrets, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne	9
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue (est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)	5

À l'issue du dépouillement, M. Erwan DELSAUT, Président du CCAS proclame le résultat : est élue Vice-Présidente déléguée du Conseil d'Administration du C.C.A.S au 1^{er} tour, à la majorité absolue, avec 9 voix : Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS.

La Vice-présidente déléguée du Conseil d'Administration du C.C.A.S, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS est immédiatement installée.

6. Règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS

Les membres du Conseil d'Administration ont été informés de la transmission, par courrier électronique, du projet de règlement intérieur destiné à encadrer le fonctionnement du CCAS. Ce document a été adressé aux membres avant la séance, le 28 avril 2026.

Lors de la réunion, M. le président rappelle les objectifs du règlement intérieur : préciser les modalités de convocation et de tenue des séances, définir les règles de quorum et de vote, encadrer les obligations de confidentialité, ainsi que clarifier les rôles et responsabilités des administrateurs.

Les membres ont été invités à prendre connaissance du texte et à formuler leurs observations ou propositions d'amendement.

Les membres du Conseil d'Administration procèdent donc au vote sur l'adoption du règlement intérieur tel que présenté.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité le règlement intérieur tel que présenté,
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

7. Planning de la banque alimentaire

Le Conseil d'Administration est amené à examiner l'organisation du dispositif de distribution de la Banque Alimentaire.

M. le Président du CCAS explique aux membres présents le fonctionnement de l'aide alimentaire : des permanences ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois, de 18h à 19h, à l'Espace Culturel. En cas de jour férié, elle est décalée en général le lendemain.

Il est demandé à 2 membres du conseil d'administration d'assurer cette permanence pour distribuer les denrées aux bénéficiaires enregistrés préalablement. Les quantités distribuées et le nombre de bénéficiaires présents sont notés sur un registre prévu à cet effet à chaque permanence. Les feuilles de distribution complétées sont remises au secrétariat du CCAS à la fin de chaque mois, des indicateurs d'état devant être transmis chaque trimestre à la Banque alimentaire du Morbihan.

Les CCAS de Plouharnel, Carnac et La Trinité sur Mer ont mutualisé leurs moyens et se relaient pour le transport et la distribution des denrées : Pour l'année 2026, le CCAS de Plouharnel est responsable de la distribution en Avril, Août et Novembre.

M. le Président précise que la mise en place d'un planning clair et anticipé est indispensable pour assurer la bonne coordination des permanences, la réception des denrées et la distribution auprès des bénéficiaires.

Les membres prennent connaissance des besoins en présence sur les différentes phases :

- Permanences bimensuelles de la banque alimentaire,
- Récupération, transport, 2 fois par trimestre, des denrées à la Banque alimentaire de Vannes pour distribution aux CCAS de Carnac, La Trinité sur Mer et Plouharnel
- Collecte nationale de la banque alimentaire 1 fois par an au Super U de Plouharnel

Un tableau de planning prévisionnel pour l'année 2026, précisant les créneaux horaires et les postes à pourvoir, est présenté en séance. Les administrateurs sont invités à s'inscrire sur les créneaux correspondant à leurs disponibilités. Le Président souligne l'importance de garantir une couverture suffisante sur chaque étape afin d'assurer un déroulement fluide et sécurisé de l'action.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité le planning tel que présenté. Ce dernier sera diffusé aux participants et mis à jour si nécessaire en fonction des ajustements de disponibilité. La coordination générale restera assurée par le CCAS.
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Les élus sont appelés à compléter le tableau des permanences de la banque alimentaire.

M. FORENBACH informe qu'il est de plus en plus difficile pour les bénévoles de porter les bacs qui sont très lourds et souvent à hauteur d'épaule. Il est demandé d'obtenir de l'aide pour le port des charges.

M. DELSAUT indique qu'un agent des services techniques sera associé aux membres du CCAS pour le transport des denrées de la banque alimentaire chaque trimestre pour porter les bacs. Il est demandé si le camion des services techniques est suffisant pour transporter les denrées, la réponse est oui.

Mme LE NY demande si la collecte a lieu tous les mois ?

Mme RIOU (agent en charge du CCAS) lui répond que la collecte a lieu tous les trimestres selon un planning établi à l'avance. Chaque mois, les Communes de La Trinité sur Mer, Carnac et Plouharnel effectuent la tournée à tour de rôle.

Mme HOCHARD informe de son souhait d'effectuer une collecte pour les enfants au Super U de Plouharnel cet été.

M. THOMAS indique qu'une collecte en juillet serait intéressante car il est difficile de faire la jonction avec la collecte nationale de novembre mais que les besoins ne sont pas à destination des enfants pour Plouharnel, car les bénéficiaires de l'aide alimentaire ne sont pas des familles avec enfants.

Mme RIOU indique qu'elle enverra le tableau et les coordonnées des élus afin qu'ils puissent facilement échanger entre eux.

M. FORENBACH demande les dates des prochaines réunions afin de faciliter l'organisation des plannings de chacun.

M. DELSAUT indique qu'il va être mis en place un planning des réunions jusqu'à la fin de l'année et qu'il sera soumis aux membres du CCAS. Les créneaux retenus sont les jeudi 18h00 ou les lundis des vacances scolaires à 14h00.

M. DELSAUT remercie les membres du CCAS d'être là et de donner de leur temps. Il indique que c'est très important.

Mme BAUDRY demande comment s'effectue la collecte de la banque alimentaire ?

M. FORENBACH explique comment est effectuée la collecte de la banque alimentaire auprès des services de la banque alimentaire de Vannes.

Mme LE PRIOL-NOMAS questionne sur l'analyse obligatoire des besoins sociaux. Elle souhaite travailler sur le sujet. Elle a préparé des questionnaires et précise que suite au recensement récent de la population (2026), il est important de faire l'analyse des besoins sociaux.

Mme LE NY indique qu'elle souhaite également travailler sur ce sujet.

2. FINANCES

8. Décision modificative

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur une décision modificative portant sur l'ajustement des crédits inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel ». Le président rappelle que cette modification est rendue nécessaire en raison de l'augmentation des cotisations URSSAF

intervenue en 2026, entraînant une hausse des cotisations dues pour les membres bénévoles du CCAS par rapport aux prévisions initiales du budget.

Les membres prennent connaissance du réajustement proposé, qui vise à garantir la couverture des charges obligatoires et à maintenir une gestion budgétaire conforme aux exigences réglementaires. Aucune observation particulière n'est formulée.

FONCTIONNEMENT - COMPTES DÉPENSES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 10,00€
011	6161	Primes d'assurances multirisques	- 10,00€
Total			0,00€

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité le vote de la décision modificative n° 01-2026 telle que présentée et son intégration au budget du CCAS pour l'exercice en cours,
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

3. QUESTIONS DIVERSES

M. DREANO suggère que chacun se présente afin de mieux se connaître. Il est fait un tour de table.

La séance est levée à 15h06.

Signature du Président

Erwan DELSAUT

Signature du secrétaire de séance

Lisa ROBIC



A Plouharnel, le 03 août 2026.

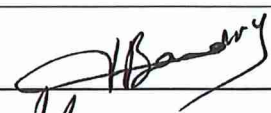
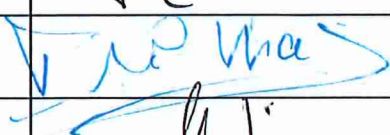
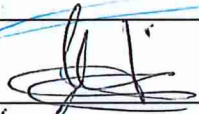
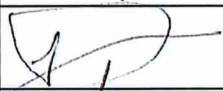
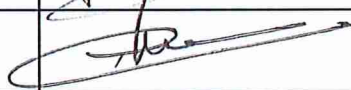
Les membres du Conseil d'Administration du CCAS

Envoyé en préfecture le 10/08/2026

Reçu en préfecture le 10/08/2026

Publié le 10 AOUT 2026

ID : 056-265600734-20260810-DCCAS_2_03_2026-DE

	Pouvoir transmis à	Signature
Erwan DELSAUT		
Florence BAUDRY		
Christine HOCHARD		
Isabelle LE PRIOL-NOMAS		
Lisa ROBIC		
Michelle LE NY		
Alain DRÉANO		
Christian THOMAS		
Michel FOHRENBACH		



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
CCAS DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SESSION ORDINAIRE

Séance du 03 août 2026

Délibération N° 03-03-2026

Date de
convocation :
28 avril 2026

Date d'affichage :
10 août 2026

Nombre de
conseillers
En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Objet :

**Planning de la
banque
alimentaire**

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois d'août, le conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Christine HOCHARD, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme Christine HOCHARD, Mme Lisa ROBIC, Mme Florence BAUDRY, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LE NY Michelle, M. Alain DREANO, M. Christian THOMAS, M. Michel FOHRENBACH

Absents excusés : M. Erwan DELSAUT

Mme Lisa ROBIC est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration est amené à examiner l'organisation du dispositif de distribution de la Banque Alimentaire.

Mme la Vice-Présidente du CCAS rappelle aux membres présents le fonctionnement de l'aide alimentaire : des permanences ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois, de 18h à 19h, à l'Espace Culturel.

Il est demandé à 2 membres du conseil d'administration d'assurer cette permanence pour distribuer les denrées aux bénéficiaires enregistrés préalablement. Les quantités distribuées et le nombre de bénéficiaires présents sont notés sur un registre prévu à cet effet à chaque permanence. Les feuilles de distribution complétées sont remises au secrétariat du CCAS à la fin de chaque mois, des indicateurs d'état devant être transmis chaque trimestre à la Banque alimentaire du Morbihan.

Les CCAS de Plouharnel, Carnac et La Trinité sur Mer ont mutualisé leurs moyens et se relaient pour le transport et la distribution des denrées : Pour l'année 2026, le CCAS de Plouharnel est responsable de la distribution en Avril, Août et Novembre.

Mme la Vice-Présidente précise que la mise en place d'un planning clair et anticipé est indispensable pour assurer la bonne coordination des permanences, la réception des denrées et la distribution auprès des bénéficiaires.

Les membres prennent connaissance des besoins en présence sur les différentes phases :

- Permanences bimensuelles de la banque alimentaire,
- Récupération, transport, 2 fois par trimestre, des denrées à la Banque alimentaire de Vannes pour distribution aux CCAS de Carnac, La Trinité sur Mer et Plouharnel

Envoyé en préfecture le 10/08/2026

Reçu en préfecture le 10/08/2026

Publié le 10 AOÛT 2026

ID : 056-265600734-20260810-DCCAS3_03_2026-DE

Un tableau de planning prévisionnel pour le second semestre de l'année 2026, précisant les créneaux horaires et les postes à pourvoir, est présenté en séance. Les administrateurs sont invités à s'inscrire sur les créneaux correspondant à leurs disponibilités. La Vice-Présidente souligne l'importance de garantir une couverture suffisante sur chaque étape afin d'assurer un déroulement fluide et sécurisé de l'action.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

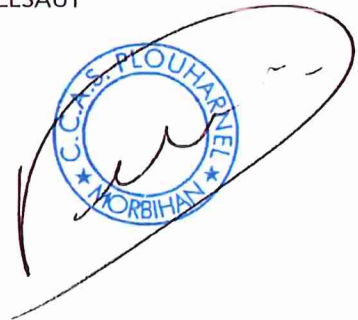
- Approuvent à l'unanimité le planning tel que présenté. Ce dernier sera diffusé aux participants et mis à jour si nécessaire en fonction des ajustements de disponibilité. La coordination générale restera assurée par le CCAS.
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 10 août 2026,

Le Président,
Erwan DELSAUT



BANQUE ALIMENTAIRE
Planning des permanences - Année 2026

Envoyé en préfecture le 10/08/2026
 Reçu en préfecture le 10/08/2026
 Publié le **10 AOUT 2026**
 ID : 056-265600734-20260810-DCCAS3_03_2026-DE

OBJET	DATE	EQUIPE
JANVIER 2026		
Permanence B.A	Mardi 13 janvier	Chantal LE BIHAN et Marie-Josée LE BREIL
Permanence B.A	Mardi 27 janvier	Christian THOMAS et Alain DREANO
FEVRIER 2026		
Distribution	Lundi 09 février	Chercher camion au Super U Carnac - 16h30 Christian THOMAS et Chantal LE BIHAN
	Mardi 10 février	Récupérer denrées Vannes et distribution CCAS - 7h30 Alain DREANO et Chantal LE BIHAN
Permanence B.A	Mardi 10 février	Annie PINARD et Alain DREANO
Distribution	Lundi 23 février	Chercher camion au Super U Carnac - 16h30 Michel FOHRENBACH et Marie-Josée LE BREIL
	Mardi 24 février	Récupérer denrées Vannes et distribution CCAS - 7h30 Alain DREANO et Michel FOHRENBACH
Permanence B.A	Mardi 24 février	Karine LE GLAUNEC et Marie-Josée LE BREIL
MARS 2026		
Permanence B.A	Mardi 10 mars	Alain DREANO et Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF
Permanence B.A	Mardi 24 mars	Alain DREANO et Michel FOHRENBACH
AVRIL 2026		
Distribution	Lundi 13 avril	Chercher camion au Super U Carnac - 16h30 Christian THOMAS et Alain DREANO
	Mardi 14 avril	Récupérer denrées Vannes et distribution CCAS - 7h30 Alain DREANO et Chantal LE BIHAN-PIOUFF
Permanence B.A	Mardi 14 avril	Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF et Marie-Josée LE BREIL
Distribution	Lundi 27 avril	Chercher camion au Super U Carnac - 16h30 Christian THOMAS et Alain DREANO
	Mardi 28 avril	Récupérer denrées Vannes et distribution CCAS - 7h30 Michel FOHRENBACH et Christian THOMAS
Permanence B.A	Mardi 28 avril	Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF et Christian THOMAS
MAI 2026		
Permanence B.A	Mardi 12 mai	Alain DREANO et Lisa ROBIC
Permanence B.A	Mardi 26 mai	Christian THOMAS et Michelle LE NY
JUIN 2026		
Permanence B.A	Mardi 09 juin	Michel FOHRENBACH et Isabelle LE PRIOL-NOMAS

Permanence B.A	Mardi 23 juin	Christan THOMAS et Christine	Envoyé en préfecture le 10/08/2026
JUILLET 2026			Reçu en préfecture le 10/08/2026
Permanence B.A	Mardi 15 juillet	Christian THOMAS et Florence	Publié le 10 AOÛT 2026
Permanence B.A	Mardi 28 juillet	Christine HOCHARD et Michelle LE NY	ID : 056-265600734-20260810-DCCAS3_03_2026-DE
AOÛT 2026			
Distribution	Lundi 10 août	Récupération du camion pour distribution 16h30	
		Véhicule des ST - Alain DREANO	
	Mardi 11 août	Récupération denrées et distribution 7h30	
		Alain DREANO et Michelle LE NY	
Permanence B.A	Mardi 11 août	Christine HOCHARD et Florence BAUDRY	
Distribution	Lundi 24 août	Récupération du camion pour distribution 16h30	
		Christian THOMAS et Isabelle LE PRIOL-NOMAS	
	Mardi 25 août	Récupération denrées et distribution 7h30	
		Alain DREANO et Isabelle LE PRIOL-NOMAS	
Permanence B.A	Mardi 25 août	Christian THOMAS et Florence BAUDRY	
SEPTEMBRE 2026			
Permanence B.A	Mardi 08 septembre	Christine HOCHARD et Michelle LE NY	
Permanence B.A	Mardi 22 septembre	Isabelle LE PRIOL-NOMAS et Michelle LE NY	
OCTOBRE 2026			
Permanence B.A	Mardi 13 octobre	Christian THOMAS et Michelle LE NY	
Permanence B.A	Mardi 27 octobre	Michel FOHRENBACH et Florence BAUDRY	
NOVEMBRE 2026			
Distribution	Lundi 09 novembre	Récupération du camion pour distribution 16h30	
		Michel FOHRENBACH et Christian THOMAS	
	Mardi 10 novembre	Récupération denrées et distribution 7h30	
		Isabelle LE PRIOL-NOMAS et Alain DREANO	
Permanence B.A	Mardi 10 novembre	Christian THOMAS et Christine HOCHARD	
Distribution	Lundi 23 novembre	Récupération du camion pour distribution 16h30	
		Christian THOMAS et Isabelle LE PRIOL-NOMAS	
	Mardi 24 novembre	Récupération denrées et distribution 7h30	
		Michelle LE NY et Alain DREANO	
Permanence B.A	Mardi 24 novembre	Lisa ROBIC et Florence BAUDRY	
DECEMBRE 2026			
Permanence B.A	Mardi 08 décembre	Michelle LE NY et Christine HOCHARD	
Permanence B.A	Mardi 22 décembre	Michel FOHRENBACH et Christian THOMAS	

Permanences à l'Espace Culturel, de 18h à 19h, local CCAS (accès côté route de Carnac)

Les clés sont à récupérer en mairie le mardi après-midi

Distributions : Récupérer le camion la veille à Super U. Le jour J, départ à 7h30 pour l'entre

Vannes, puis distribution aux CCAS de La Trinité sur Mer, Carnac et Plouharnel (dans cet ordre la 1ère fois)

Envoyé en préfecture le 10/08/2026

Reçu en préfecture le 10/08/2026

Publié le **10 AOUT 2026**

ID : 056-265600734-20260810-DCCAS3_03_2026-DE

	REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU MORBIHAN CCAS DE PLOUHARNEL	
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
SESSION ORDINAIRE	Séance du 03 août 2026	Délibération N° 04-03-2026

Date de convocation : 29 juillet 2026	L'an deux mille vingt-six, le trois du mois d'août, le conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Christine HOCHARD, Vice-Présidente du CCAS.
Date d'affichage : 10 août 2026	<u>Etaient présents</u> : Mme Christine HOCHARD, Mme Lisa ROBIC, Mme Florence BAUDRY, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LE NY Michelle, M. Alain DREANO, M. Christian THOMAS, M. Michel FOHRENBACH
	<u>Absents excusés</u> : M. Erwan DELSAUT
Nombre de conseillers En exercice : 9	Mme Lisa ROBIC est désignée secrétaire de séance.
Présents : 8	Les membres du Conseil d'Administration sont invités à s'exprimer sur l'avancée des travaux relatifs à l'Analyse des Besoins Sociaux.
Votants : 8	
<u>Objet :</u> Point sur l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)	L'analyse des besoins sociaux (ABS) est un diagnostic sociodémographique obligatoire pour les CCAS/CIAS, destiné à identifier les besoins réels d'une population et à orienter les politiques sociales locales. Elle permet de comprendre les fragilités, les attentes et les évolutions d'un territoire afin d'adapter l'action publique. L'ABS consiste à observer et analyser les données sociales d'un territoire (démographie, logement, santé, emploi, mobilité, précarité...) pour dresser un état des lieux objectif des problématiques rencontrées par les habitants. Elle s'appuie sur des données quantitatives (INSEE, CAF, CPAM...) et qualitatives (entretiens, retours de terrain).
	<u>Finalités principales :</u> • Adapter les politiques sociales aux besoins réels de la population. • Aider les élus à décider en priorisant les actions à mener. • Anticiper les évolutions (vieillesse, accès au logement, mobilité...). • Renforcer la légitimité des actions du CCAS grâce à une base factuelle
	<u>Cadre réglementaire :</u> • Obligation inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). • Réalisée dans l'année suivant le renouvellement municipal (article R.123-1). • Présentée au conseil d'administration du CCAS/CIAS
	<u>Ce que l'ABS n'est pas :</u> • Un rapport d'activité du CCAS. • Une enquête de satisfaction. • Une simple étude statistique. Elle est un outil stratégique, pas un document descriptif.

Envoyé en préfecture le 10/08/2026

Reçu en préfecture le 10/08/2026

Publié le 10 AOUT 2026

ID : 056-265600734-20260810-DCCAS04_03_2026-DE

En résumé, l'ABS est un outil d'aide à la décision indispensable pour construire une action sociale cohérente, ciblée et adaptée aux réalités locales. Elle permet aux collectivités de mieux comprendre leur population, de prioriser les besoins et de définir une stratégie sociale efficace.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir échangé :

- Approuvent la poursuite des travaux relatifs à l'Analyse des Besoins Sociaux,
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 10 août 2026,

Le Président,
Erwan DELSAUT

